

**Ministère du Pétrole, de l'Energie et des
Mines**

Actes Réglementaires

Décret n°2012-285 du 31 Décembre 2012 autorisant la dérogation à la procédure d'appel à la concurrence pour une zone de l'offshore peu profond du domaine pétrolier.

Article Premier: Le présent décret a pour objet d'autoriser, conformément à l'article 18 du Code des Hydrocarbures Bruts, la dérogation à la procédure d'appel à la concurrence et de définir les coordonnées de la zone du domaine pétrolier concernée.

Article 2: Tout terme utilisé dans le présent décret et défini à l'article 2 du Code des Hydrocarbures Bruts aura la signification précisée dans la définition en question.

Article 3: Il est autorisé la dérogation à la procédure d'appel à la concurrence pour la zone du domaine pétrolier du Bassin côtier,

délimité par les coordonnées indiquées à l'annexe.

Article 4: Le Ministre du Pétrole, de l'Energie et des Mines est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.